

Le Comité pour la Transalpine, présidé par Jacques Gounon, Président Directeur Général du Groupe Eurotunnel, a été créé en 1991. Il a pour objet de mener toute action de nature à faciliter ou accélérer la réalisation de la liaison ferroviaire voyageurs et marchandises Lyon-Turin-Milan et du corridor méditerranéen, et sa valorisation au profit du développement, de la préservation de l'environnement, et de l'aménagement de la région Auvergne Rhône-Alpes, des territoires transfrontaliers et de l'Espace européen ; et ce, dans une logique industrielle au service de l'environnement, de l'Europe, et de l'économie.

Il constitue un lieu de rencontres, de concertation et de réflexion des collectivités territoriales, et des acteurs économiques.



**CONTACT :**  
**COMITE POUR LA LIAISON**  
**TRANSALPINE LYON-TURIN**

8 Rue Paul Montrochet  
69002 LYON

Téléphone : +33 (0)4 26 73 51 57

Fax : +33 (0)4 26 73 51 90

Email : [info@transalpine.com](mailto:info@transalpine.com)

[www.transalpine.com](http://www.transalpine.com)

## LA LIAISON FERROVIAIRE TRANSALPINE LYON-TURIN

### Quelques repères, la Transalpine c'est :

- ❑ **Une liaison ferroviaire fret** permettant d'acheminer plus de 40 millions de tonnes supplémentaires de marchandises par an, soit l'équivalent de 2 millions de camions par an à travers les Alpes, avec une offre performante (la ligne actuelle France-Italie a été inaugurée en 1871).
- ❑ **Une liaison voyageurs** permettant à 5 millions de personnes de se déplacer entre la France et l'Italie (ex. Paris-Milan 4h) en toute sécurité, offrant une véritable alternative au transport aérien.
- ❑ **Un chantier européen** de construction et d'aménagement d'un tunnel de basse altitude de 57 km sous le massif du Mont-Cenis, et de quelques 150 km de lignes nouvelles d'accès à réaliser progressivement au travers des Préalpes entre Lyon et Turin.
- ❑ **Un projet transfrontalier** à la croisée du grand corridor méditerranéen (Espagne/France/Italie/Slovénie/Hongrie) et de l'axe Nord Sud (Royaume-Uni/France/Italie) fédérant les espaces économiques du sud-est français et de l'Italie du nord.

### Les trois enjeux de la liaison Transalpine Lyon – Turin sont :

- ❑ **Economie** : Pour soutenir la croissance, offrir une infrastructure performante pour les échanges franco-italiens (73 Md€ en 2013), et pour les pays desservis qui représentent ensemble 17% du PIB de l'Union européenne. Réaliser, pour le seul tunnel de basse altitude, un chantier sur 10 à 12 ans qui générera 6 à 10 000 emplois.
- ❑ **Environnement** : Pour la protection du massif alpin et du littoral méditerranéen, désengorger les vallées alpines et l'autoroute du littoral des milliers de poids lourds qui les empruntent chaque jour : 85 % des échanges France-Italie s'effectuent par la route, alors que le transport ferroviaire consomme 5 fois moins d'énergie.
- ❑ **Europe** : Pour l'équilibre des échanges de l'Europe du Sud, réaliser le maillon manquant permettant de mettre en réseau 5000 km de lignes ferroviaires desservant 250 millions d'habitants. Une liaison essentielle pour l'essor économique, technique et culturel du sud européen.

## LES DATES CLES DU LYON-TURIN

- 1991** ■ Création du Comité pour la Transalpine (F) et du Comitato Transpadana (I) pour promouvoir la réalisation du Lyon-Turin
- 1994** ■ Sommet européen des chefs d'Etats : la Transalpine Lyon-Turin est retenue parmi 14 projets prioritaires de transport
- 2001** ■ **Accord franco-italien décidant la réalisation du Lyon-Turin**
- 2002** ■ Ratification par les deux Parlements de l'accord franco-italien qui devient un traité international -  
Création de Lyon Turin Ferroviaire - Début des travaux préparatoires du tunnel international
- 2003** ■ Approbation du tracé du tunnel de base international – Démarrage de l'expérimentation de ferroutage entre Aiton et Orbassano (AFA) – Démarrage des travaux de reconnaissance en Savoie.
- 2004** ■ Vote du Parlement européen confirmant l'inscription du Lyon-Turin dans la liste des projets prioritaires –  
Accord franco-italien sur la répartition du financement du tunnel international
- 2005** ■ Mise en place de l'AFITF destinée à financer les infrastructures en France -  
■ Trois descenderies en cours de percement à Modane, Saint-Martin et La Praz cofinancées par la France, l'Italie et l'Europe
- 2006** ■ Choix du tracé de l'itinéraire fret côté français – Enquête d'utilité publique en Maurienne –  
Udine : déclaration d'intention des ministres des transports des Etats traversés par le projet prioritaire européen n°6 en faveur de sa réalisation dans les meilleurs délais
- 2007** ■ Février : Décision ministérielle fixant les priorités dans la réalisation des accès côté français  
■ Mars : Signature d'un protocole d'intention de financement entre l'Etat et les Collectivités territoriales françaises  
■ Octobre : Fin du percement de la descenderie de Modane (4 km)  
■ Novembre : Attribution par la Commission européenne de 671,8 M€ pour le Lyon-Turin (2007-2013)  
■ Décembre : Signature du décret déclaration d'utilité publique des travaux de la section internationale en France (St-Jean de Maurienne/frontière)
- 2008** ■ Juillet : Table politique à Rome validant les conclusions de « l'Observatoire de M. Virano » et fixant en huit étapes la réalisation du projet en vallée de Suse  
■ Septembre : Lancement dès 2009 des acquisitions foncières pour le Lyon-Turin, et Décision ministérielle pour le tracé nord du CFAL, fuseau A  
■ Octobre : Adoption de la loi Grenelle 1, comprenant l'inscription des accès au Lyon-Turin
- 2009** ■ Janvier : Fin du percement de la descenderie de La Praz (2480 m) – Nomination de M. Claude Gressier, délégué interministériel pour le Lyon-Turin  
■ Février : Sommet franco-italien Rome : Déclaration conjointe des 2 ministres demandant la préparation d'un nouvel accord  
■ Avril : Décision ministérielle fixant le tracé sud du CFAL, entre le fuseau plaine d'Heyrieux-Sibellin nord  
■ Octobre : Signature d'un accord entre la France et l'Italie sur le lancement de la consultation pour le service de ferroutage de l'autoroute ferroviaire alpine afin de favoriser le report modal  
■ Décembre : Décision ministérielle concernant le CFAL, pour approbation de l'APS de la partie nord et les études préliminaires de la partie sud
- 2010** ■ Lancement des appels d'offres et démarrage des travaux de reconnaissance en Italie  
■ Décision ministérielle des études d'APS de l'itinéraire fret d'accès au tunnel international, option Glandon retenue et préconisation pour un lancement de l'enquête publique avant fin 2010  
■ Lancement des procédures pour la galerie de reconnaissance de la Maddalena à Chiomonte  
■ Saragosse : Signature d'un protocole d'accord par Siim Kallas, vice-président Transports de l'Union européenne, les ministres français et italien, le coordinateur, et le ministre de la Hongrie confirmant la volonté politique de réaliser le projet prioritaire n°6, axe est-ouest essentiel le plus rapidement possible  
■ Accord d'un délai supplémentaire de deux ans aux gouvernements français et italien par la Commission européenne sous condition de signer l'avenant, désigner le maître d'ouvrage, et démarrer les travaux de la descenderie Maddalena début 2011

- 2011** ■ Mai : Enquête publique sur la partie nord du CFAL (Contournement ferroviaire de l'agglomération de Lyon)
- Juin : Lancement des travaux de percement de la galerie de La Maddalena, premier chantier d'accès au tunnel de base de la liaison Lyon-Turin en Italie. ■ Proposition par la Commission européenne d'un budget de 50 MD€ pour « connecter l'Europe » sur la période 2014-2020
  - Août : Approbation par le CIPE (Comité interministériel de Programmation Economique) du nouveau tracé en Italie
  - Septembre : Négociation franco-italienne de l'avenant au traité de Turin et de la répartition financière pour le tunnel de base du Mont-Cenis - Examen par la Commission Européenne du projet de Réseau Central Européen de transport
  - Octobre : adoption par la Commission européenne d'une proposition d'un nouveau réseau central de transport (core network) avec inscription de la liaison Lyon-Turin dans le projet N° 3 - Corridor méditerranéen Tarragone - Barcelone - Perpignan – Lyon - Turin – Milan - Venise -Ljubljana - Budapest -UA border
  - Décembre : **Le 20, accord franco-italien sur le texte de l'avenant au traité de Turin de 2001** qui définit les conditions de la réalisation et de l'exploitation du tunnel de base du Lyon-Turin, dont la valeur est de 8,2 milliards et prévoit en outre la constitution d'une société paritaire franco-italienne pour gérer le projet.
- 2012** ■ Lancement de l'enquête publique sur les accès français au tunnel de base.
- Janvier : **le 30, signature de l'avenant au traité international de Turin de 2001** relatif au Lyon-Turin par les ministres des transports français et italien.
  - Mars : le 22, déclaration du Conseil européen des Ministres des transports en faveur du nouveau réseau central « Core Network » fondé sur 10 grands corridors.
  - Juin : le 22, discours de François Hollande en déplacement à Rome en faveur du Lyon-Turin.
  - Juillet : le 17, nomination de Mario Virano à la Présidence italienne de la CIG pour le Lyon-Turin.  
Le 18, publication des conclusions favorables de la Commission d'Enquête pour les accès français au Lyon-Turin.
  - Octobre : le 17, ratification par le Parlement italien du protocole « Transport » de la convention alpine.
  - Novembre : le 28, présentation du Gouvernement français au Conseil des Ministres du projet de loi pour ratifier le traité franco-italien signé en janvier.
  - Décembre : **le 3, Sommet franco-italien à Lyon. Signature d'une déclaration commune par les deux ministres des Transports pour la réalisation du Lyon-Turin.**  
Le 13, démarrage du percement de la galerie de reconnaissance géologique pour le futur tunnel de base à Chiomonte en Italie.  
Le 14, accord de la CIG pour le Lyon-Turin pour le lancement de l'appel d'offres pour la réalisation des travaux de la galerie de reconnaissance au pied de la descenderie de Saint-Martin la Porte.  
Le 18, approbation des commissions transport et industrie du rapport sur le mécanisme pour l'interconnexion en Europe ainsi que le texte sur le Réseau Central de Transport de l'Union européenne.  
Le 24, vote du Parlement italien pour l'attribution des financements pour le Lyon-Turin : 840M€ pour la période 2013-2015 et 150 M€ par an pour la période 2016-2029.
- 2013** ■ 7 et 8 février : Conseil de l'Union Européenne : adoption du cadre financier pluriannuel 2014-2020 pour le co-financement à hauteur de 40% décidé par l'accord signé par les chefs d'Etats des 27 pays membres
- 6 juin : Approbation par le Conseil des Ministres italiens du projet de loi pour la ratification de l'accord franco-italien signé à Rome le 30 janvier 2012.
  - 23 août : Signature du décret déclarant d'utilité publique et urgents les travaux nécessaires à la réalisation de l'itinéraire d'accès au tunnel franco-italien de la liaison ferroviaire Lyon-Turin (de Lyon à St-Jean de Maurienne).
  - 31 octobre : Adoption par l'Assemblée nationale du projet de loi autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République italienne pour la réalisation et l'exploitation d'une nouvelle ligne ferroviaire Lyon-Turin.
  - novembre : Le 18, **adoption par le Sénat en première lecture du projet de loi sur le Lyon-Turin**  
Le 19, approbation du budget par le Parlement européen pour 2014-2020 avec un financement de 40 % pouvant être alloué au tunnel de base franco-italien.  
Le 20, sommet franco-italien à Rome : confirmation du caractère prioritaire de la liaison Lyon-Turin, engagement à répondre à l'appel à projets européens pour le financement des infrastructures, lancement des travaux d'une nouvelle galerie fin 2014, début 2015 et poursuite de l'exploitation de l'autoroute ferroviaire alpine.
- 2014** ■ 23 avril : **Italie : Publication de la loi n°71 qui ratifie et met en exécution l'accord entre la France et l'Italie du 30 janvier 2012** à la "Gazzetta Ufficiale" n° 104, pour la réalisation et l'exploitation d'une nouvelle ligne ferroviaire entre Lyon et Turin (annexes incluses).
- 16 mai : France : Signature du marché pour la réalisation d'une galerie de 9 km au pied de Saint-Martin la Porte excavée en direction de l'Italie, constituant le premier tronçon du tunnel transfrontalier.
- Travaux de percement d'une nouvelle galerie en vue du creusement du tunnel de base.

#### **François Hollande – Président de la République – Rome, 20 novembre 2013 – Sommet franco-italien**

*« Il y a deux actes, très importants, qui ont été posés. Le premier, c'est la ratification par les Parlements respectifs du traité de 2012. L'Assemblée nationale vient d'en décider en France. Le second acte important, c'est le vote par le Parlement européen de ce que l'on appelle le cadre financier pluriannuel, c'est-à-dire des fonds qui vont être dégagés et dont une part sera affectée, justement, à cet équipement du Lyon-Turin. En 2014, l'appel d'offres qui a été lancé sera souscrit et nous pouvons penser que les travaux pourront être engagés à la fin de 2014 ou au début de 2015 ».*

- 2015** ■ 23 février : **Installation de la société Tunnel Euralpin Lyon Turin (TELT)** en charge de construire et d'exploiter le nouveau tunnel ferroviaire.
- 24 février : **Signature à Paris de l'accord franco-italien** pour l'engagement définitif des travaux de la section transfrontalière.
  - 26 février : **Réponse conjointe de la France et l'Italie à la Commission européenne pour le financement** à hauteur de 40 % du chantier.

**François Hollande – Président de la République – Paris, le 24 février 2015 – Sommet franco-italien**

*"Le lancement des travaux de la ligne Lyon-Turin sera effectif à partir de 2016 : le Lyon-Turin est non seulement acté mais lancé, il n'y a plus aujourd'hui aucun frein, aucun obstacle pour aller vers la réalisation de cet ouvrage. »*

- 2016** ■ Accord dit de l'article 4 du traité bilatéral de 2001 sur la répartition des coûts (Sommet bilatéral de Venise le 8 mars 2016)
- Certification des coûts établis à 8,3 Md € (valeur 2012)
  - Inauguration par le Premier ministre, Manuel Valls du tunnelier Federica en charge de creuser le percement de la galerie de reconnaissance (9 km) de la future liaison entre la France et l'Italie (21 juillet 2016)
  - Présentation par JM Ayrault, Premier ministre, du projet de loi autorisant l'approbation de l'accord du 24 février 2015 entre les gouvernements autorisant l'engagement définitif des travaux de la section internationale
  - Signature du Contrat de territoire Maurienne dans le cadre de la démarche Grand Chantier
  - Ratification de l'accord en Italie
- 2017** ■ Ratification par le Sénat en France de l'accord entre la France et l'Italie pour le lancement des travaux définitifs de la nouvelle ligne ferroviaire Lyon-Turin (26 janvier)
- Approbation par le gouvernement italien de l'accord de 2009 pour le service d'autoroute ferroviaire alpine (AFA) pour une extension du service jusqu'à l'Est lyonnais (24 mars)





## QUATRE TUNNELS FERROVIAIRES TRANSALPINS COMPLEMENTAIRES

LE SEUL TUNNEL FERROVIAIRE TRANSALPIN ORIENTE EST-OUEST

